

ONF
Direction Territoriale
Rhône-Alpes



Service départemental
RTM de la Savoie

42, quai Charles Roissard,
73026 Chambéry cedex
tel. : 33 (0)4 79 69 96 05
fax : 33 (0)4 79 96 31 73
Email : rtm.chambery@onf.fr

N.ref. : PM//
V.ref. : v lettre du 9/03/2010
Affaire suivie par Pierre Macabies

Studio ARCH
2 clos de la Roseaie
73100 TRESSERVE



Chambéry, le 15 mars 2010

Objet : Commune de BEAUFORT
Résidence de tourisme les chalets du Beaufortin à Arêches
Prise en compte des risques naturels

Les aménagements projetés, se situent réglementairement :

- dans le périmètre du PPR approuvé le 16/2/2005.
- dans le périmètre du zonage en date du 15/12/2008 complémentaire au zonage de juillet 2007, qui a valeur de P.I.Z.

Les bâtiments et la route d'accès sont situés sur des terrains devant respecter les prescriptions des fiches 2.02 de ces deux documents.

Le dossier comprend une étude géotechnique réalisée par EQUATERRE, prescrite par les fiches 2.02 du PPR et par l'étude complémentaire, qui atteste de la faisabilité géotechnique du projet. Le lacet de la route d'accès a aussi fait l'objet d'une étude géotechnique (G5 selon la norme des missions géotechniques) en date du 29/01/2010. Elle prévoit la réalisation d'une berlinoise clouée et drainée par drains subhorizontaux pour soutenir le talus vertical de 10 m de hauteur.

Le PPR n'autorise la construction de bâtiments que sous forme pavillonnaire. L'avis géotechnique complémentaire en date du 8/03/2010 explique que la construction de pavillons de faible emprise au sol ne permet pas d'en assurer la stabilité. Le projet présenté en un seul corps de bâtiments prévoit des fondations profondes allant s'ancrer dans les terrains "stables". Cette approche nous semble plus adaptée au contexte local que celle du PPR qui n'a pu analyser de manière aussi précise le site.

Il nous apparaît donc souhaitable de déroger à cette prescription du PPR pour assurer une meilleure maîtrise des risques naturels.

Il apparaît donc que les risques d'origine naturelle pouvant concerner le projet sont maîtrisables.
Le projet reçoit de notre part un avis favorable.

Le chef du service RTM de la Savoie



L.VOISIN





Agence RTM Alpes du Nord
Service RTM de la Savoie

Mme le Maire
Mairie de Beaufort
73270 BEAUFORT

Affaire suivie par : David BINET
Téléphone : 04 79 69 96 06
Courriel : david.binet@onf.fr

Chambéry, le 26/04/2018

42, quai Charles Roissard
73026 CHAMBERY Cédex
Tél. 04 79 69 96 05
rtm.chambery@onf.fr

N. Réf. : DB

V. Réf. : Votre commande du 20/10/2017 - Dossier suivi par Isabelle PINTO

Objet : ZAC du Planay / connaissance des risques naturels

Vous nous avez commandé le 20/10/2017 une cartographie des différents aléas naturels sur un secteur non cartographié par le PPR en vigueur.



Périmètre à cartographier (en bleu)

Après recherche bibliographique et analyse de terrain, il apparaît que les seuls aléas naturels prévisibles sur ce secteur concernent les glissements de terrain (au-delà des risques torrentiels déjà cartographiés dans le PPR sur la limite Nord-Ouest du périmètre). En appliquant la méthodologie d'un PPR, le niveau d'aléa serait faible à moyen.



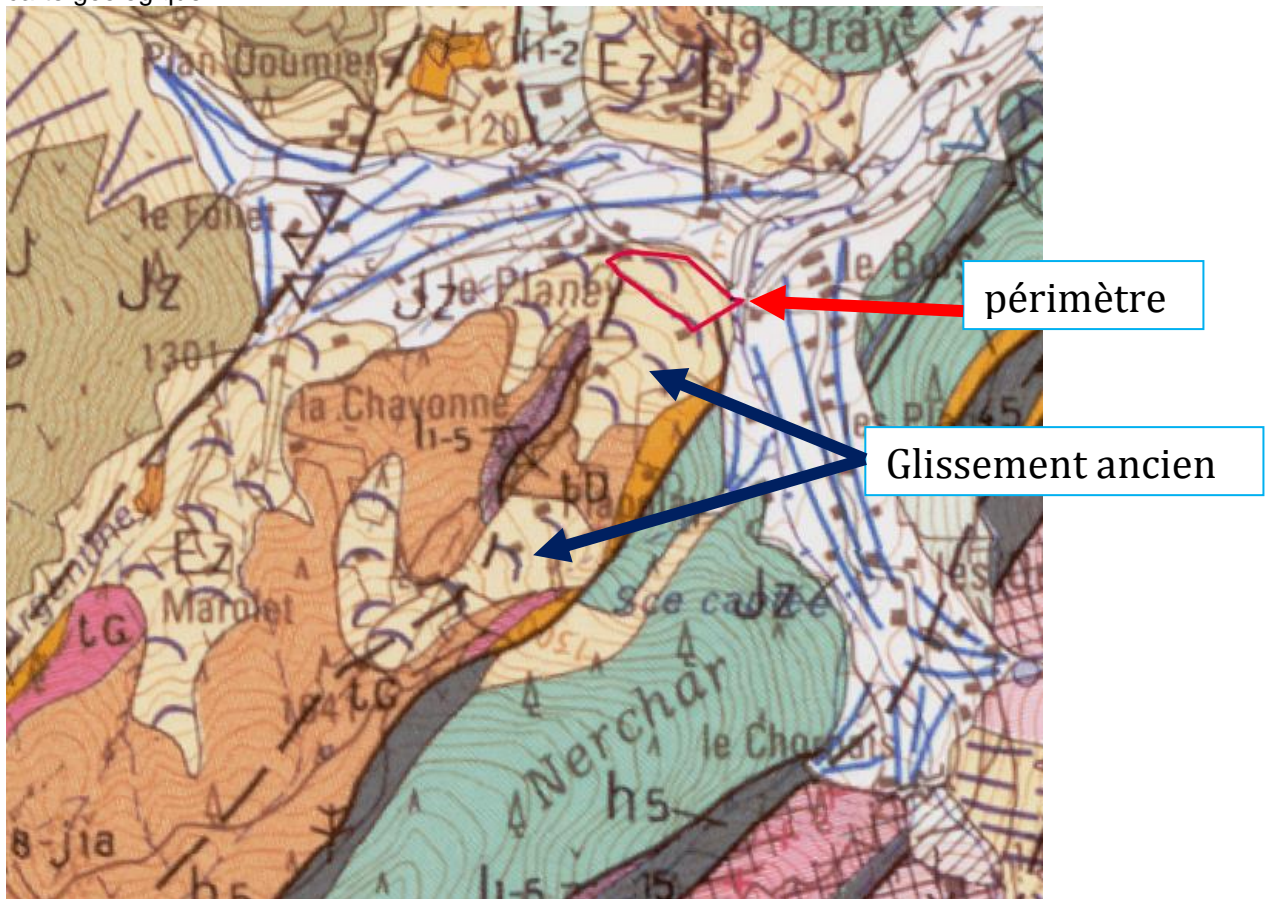
Par la suite, vous nous avez informés de la réalisation de prospection géotechnique sur ce secteur par Géoconcept, dans le cadre du projet de télécabine. J'ai également pu échanger avec vos services et la SAS sur la nature des aménagements projetés, et notamment le fait qu'il s'agissait d'une opération globale sur l'ensemble du secteur d'étude.

Etant donné que le seul aléa identifié est géotechnique et que l'aménagement du secteur fait l'objet d'une opération globale, il nous semble plus efficace, plutôt que de réaliser une cartographie des aléas qui aboutirait in fine à des préconisations de réalisation d'étude géotechnique pour chaque demande d'urbanisme, qu'une étude géotechnique globale soit réalisée, intégrant les enseignements des prospections en cours et à réaliser, et aboutissant à des recommandations et prescriptions pouvant porter :

- Sur l'organisation globale de l'opération (plan masse global avec bâtiments, voiries, réseau pluvial, remontée mécanique, terrassement)
- Sur les conditions de gestion des eaux et terrassements sur l'ensemble de l'aménagement
- Sur le niveau d'étude géotechnique qui sera à réaliser pour chaque bâtiment.

Afin de contribuer à la définition de cette étude géotechnique, nous partageons ci-dessous notre connaissance et analyse du site :

- 1- Le site s'inscrit dans la partie la plus basse de l'emprise d'un vaste glissement ancien, identifié sur la carte géologique



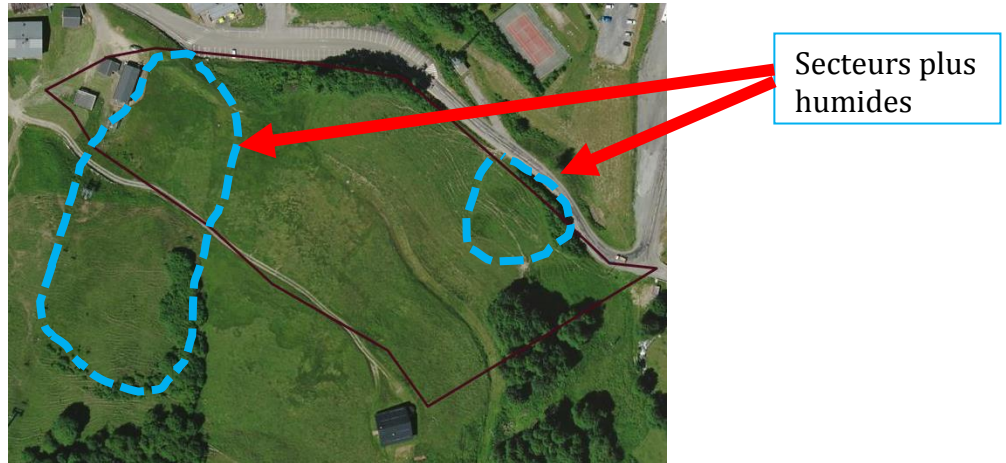
Carte géologique (source BRGM) avec localisation du périmètre d'étude et du vaste glissement ancien qui a affecté le versant

- 2- Au sein de ce glissement ancien, des traces de glissements naturels plus récents et plus superficiels sont observables en amont du projet de ZAC. Nous signalons notamment un glissement superficiel que nous n'avons pas pu dater précisément mais qui se serait produit probablement entre 1980 et 1993. (cf photo ci-dessous), en amont du périmètre d'étude, dans des pentes plus raides. Il s'agit à notre connaissance de l'évènement « récent » le plus proche du périmètre d'aménagement envisagé.



Photo de 1993 (Auteur : Mme Gachet) avec localisation de l'arrachement superficiel qui s'est produit probablement dans les années 1980, à proximité de 3^{ème} pylône de l'ancien TS de Piapolay

3- Les facteurs pouvant influencer des glissements superficiels et des désordres sont les circulations d'eaux superficielles (ruissellement généralisé) ou des circulations à faible profondeur. Sur ces secteurs, il convient d'avoir une attention particulière lors du diagnostic géotechnique et dans la formulation des prescriptions géotechniques pour des aménagements (construction ou terrassement).



Localisation des secteurs méritant une attention particulière du fait des probables circulations d'eau à faible profondeur

Le fait d'intégrer les données géotechniques dès les décisions sur les choix d'aménagement global du secteur, via une étude de niveau G1 PGC (principes généraux de construction), est préférable en termes de coût et d'efficacité à l'intégration des contraintes géotechniques au fil des demandes d'urbanisme.

Le Chef du Service RTM de la Savoie,


David BINET